



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation Bel-Ray EXS Syn Ester 4T E/O 10W-40

Code de produit 99161
N° version 1,0
Date de révision le 07-Janvier-2011

Fabricant

Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC : 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC : +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe : +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Xn;R20/22

Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique.

Dangers pour la santé Peut provoquer le cancer. Également nocif par inhalation et par ingestion. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Dangers pour l'Environnement Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE		MÉLANGE	75 - 85	265-157-1	N°
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO)	Xn;R20/22, N;R51-53	15890-25-2	< 1	240-028-2	N°

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation Peu probable du fait de la forme du produit. Si les symptômes apparaissent, retirer la source de contamination ou sortir la victime à l'air frais.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec les yeux Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée Immédiatement. Si facile, enlever les lentilles de contact. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

Conseils généraux Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Avis aux médecins

Ce produit n'est pas présumé présenter des effets contraires dans des conditions normales d'utilisation et moyennant des pratiques d'hygiène personnelle adéquates. Appliquer un traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées.

Moyen d'extinction approprié

Eau. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec. Mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun connu.

Risques inhabituels de feu & d'explosion

Ce produit est ininflammable. Peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel superflu. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Procédures de confinement

Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Recueillir le produit répandu. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Méthodes de nettoyage

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Déversements importants : Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver abondamment après toute manipulation.

Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. À conserver hors de portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Belgique

Composants

ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO)
(15890-25-2)

Cat.

VME

Valeur

0.5 mg/m³

Forme

HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE (MÉLANGE)

VLCT

VME

10 mg/m³

5 mg/m³

Brouillard.

Brouillard.

Danemark

Composants

ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO)
(15890-25-2)

Cat.

Vle

Valeur

0.5 mg/m³

Forme

HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE (MÉLANGE)

Vle

1 mg/m³

Brouillard.

La France

Composants

ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO)
(15890-25-2)

Cat.

VME

Valeur

0.5 mg/m³

Italie			
Composants	Cat.	Valeur	
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO) (15890-25-2)	VME	0.5 mg/m3	
Pays-Bas			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO) (15890-25-2)	VME	0.5 mg/m3	
HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE (MÉLANGE)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Espagne			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO) (15890-25-2)	VME	0.5 mg/m3	
HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE (MÉLANGE)	VLCT VME	10 mg/m3 5 mg/m3	Brouillard. Brouillard.
Suède			
Composants	Cat.	Valeur	Forme
HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE (MÉLANGE)	VLCT VME	3 mg/m3 1 mg/m3	Brouillard. Brouillard.
Royaume-Uni			
Composants	Cat.	Valeur	
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO) (15890-25-2)	VME	0.5 mg/m3	

Contrôles de l'exposition Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire	En règle générale, un respirateur n'est pas exigé dans des conditions normales. Si de la brume est créée (par fusion ou vaporisation) et les dispositifs de maîtrise des concentrations du site ne sont pas suffisants, porter un respirateur de protection contre les vapeurs organiques convenant aux embruns d'huile.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Généralités	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Mesures d'hygiène Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide.
État physique	Liquide
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Pétrole
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point d'ébullition	> 296 °C (> 564,8 °F)
Point d'éclair	196 °C (384,8 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Masse volumique	862 kg/m3
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.

Solubilité (autre)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Viscosité	13 - 15,5 cSt @ 100 °C (212 °F)
Densité de vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'autocombustion	Non disponible.
COV	Non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Éviter les températures élevées.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Antimoine.
Stabilité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Matières à éviter	Agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Composants	Résultats d'essais
ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO) (15890-25-2)	Aiguë Cutané DL50 Lapin : > 16000 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat : > 16000 mg/kg
Toxicité aiguë	Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion.
Voies d'exposition	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion.
Toxicité chronique	Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Antimoine inorganique : La surexposition chronique à l'antimoine inorganique peut causer des lésions du cœur, du sang et d'autres organes.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Effets locaux	Peut irriter les yeux et la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.
Effets sur l'environnement	Aucune donnée disponible sur ce produit. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions de traitement	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur. Incinérer la matière sous des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Ne pas incinérer de récipients scellés. Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
Codification UE des déchets	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Étiquetage

Contient ANTIMONY, TRIS(DIPENTYLCARBAMODITHIOATO), HUILE DE BASE SYNTHÉTIQUE

Symbole(s)



Toxique

Phrase(s) R

R45 Peut provoquer le cancer.
R20/22 Également nocif par inhalation et par ingestion.

Phrase(s) S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Classe de danger pour l'eau

VwVwS WGK1

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R45 Peut provoquer le cancer.
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Date d'émission le 07-Janvier-2011